

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS  
AUPRÈS DE LA RÉGIE SCÈNES ET CINÉS OUEST PROVENCE**

Entre,

**La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, représentée par son Président en exercice régulièrement habilité à signer la présente convention par délibération n° /17 du Conseil de la Métropole du 2017,**

Dont le siège est situé : 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille,

Ci-après désignée «la Métropole»,

Et,

**La Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, régie personnalisée représentée par son Directeur en exercice, régulièrement habilité à signer la présente convention conformément aux dispositions statutaires,**

Dont le siège est situé : 5-9 places des Carmes 13800 Istres,

Ci-après désignée «la Régie»,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**PREAMBULE**

Par délibération n°033-1036/16/CM du 17 octobre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la convention de mise à disposition de personnel liées aux fonctions administratives, techniques, culturelles et d'animation pour l'exercice 2017 au profit de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, régie personnalisée, à caractère industriel et commercial, chargée de la gestion du spectacle vivant et du cinéma sur le territoire Istres-Ouest Provence.

Par délibération n°FAG 002-2002/17/CM du 18 mai 2017, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel au profit de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence concernant la modification touchant à un changement de poste d'un agent mis à disposition.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une mobilité, visant d'une part à pourvoir un poste vacant «billetterie» pour prendre en compte la modification touchant au changement de filière du poste concerné, d'autre part à pourvoir un poste de catégorie B actuellement vacant de «chargée de la presse, de la communication et des relations publiques», il convient de modifier, par un avenant n° 2 l'annexe à la convention initiale, relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie pour prendre en compte le changement de catégorie du poste.

**ARTICLE 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la modification de l'annexe relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Culturelles Scènes et Cinés Ouest Provence. Compte tenu de la modification de postes vacants au sein de la Régie, il est nécessaire de modifier l'annexe à la convention initiale de mise à disposition comme suit :

**Remplacer d'une part l'indication** : Catégorie C, filière administrative, fonction billetterie, quotité 100 % de l'annexe fixant la liste des emplois mis à disposition de la Régie,  
Par : Catégorie C, filière technique, fonction billetterie, quotité 100 %.

**Remplacer d'autre part l'indication** : Catégorie B, filière administrative, chargée de la presse, de la communication et des relations publiques, quotité 100 % de l'annexe fixant la liste des emplois mis à disposition de la Régie,  
Par : Catégorie C, filière administrative, fonction chargée de la presse, de la communication et des relations publiques, quotité 100 %.

L'annexe initiale est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant n° 2

**ARTICLE 2 : Maintien des dispositions de la convention initiale**

Les dispositions de la convention initiale de mise à disposition issues de la délibération n° 033-1036/16/CM du 17 octobre 2016 restent inchangées.

**Fait à Marseille, le**

**Le Directeur de la Régie**

**M. Jean-Paul ORI**

**Le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**M. Jean-Claude GAUDIN**

**Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017**

ANNEXE :  
Liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Culturelle Scènes et Cinés

CATEGORIE	FILIERE	FONCTIONS PRINCIPALES	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE MADG*
B	Administrative	Administratrice		1	100%
		Assistante de direction		1	100%
		Coordinatrice Administrative		1	100%
		Responsable administrative		1	100%
		Responsable juridique et commande publique		1	100%
		Secrétariat Général		1	100%
B	Technique	Régisseur général		1	100%
B	Culturelle	Chargé de communication		1	100%
C	Administrative	Accueil- billetterie - gestion administrative		3	100%
		Accueil - billetterie – assistante administrative		1	100%
		Adjointe Gestion des marchés		1	100%
		Assistante à la mission jeune public et du public socio-culturel		1	100%
		Assistante administrative		1	100%
		Assistante coordination artistique		1	100%
		Assistante de direction		2	100%
		Billetterie et distribution		1	100%
		Billetterie - responsable des tremplins découverte		1	100%
		<b>Chargée de la presse, de la communication et des relations publiques</b>		<b>1</b>	<b>100%</b>
		Chargé de médiation-diffusion		1	100%
		Gestion Comptable	régisseur de recettes	1	100%
		Gestion Comptable	régisseur d'avances	1	100%
		Gestion Comptable		2	100%
		Gestion de la commande publique		2	100%
		Hôtesse d'accueil billetterie		2	100%
		Hôtesse d'accueil - billetterie - spectacle et cinéma		1	100%
		Hôtesse d'accueil - billetterie - contrôle		1	100%
		Hôtesse d'accueil contrôle		1	100%
		Hôtesse d'accueil – secrétariat		2	100%
		Hôtesse d'accueil - standardiste		1	100%
Secrétaire administrative – agent de billetterie		1	100%		
Régisseur de recette unique des Théâtres	régisseur de recettes	1	100%		

		Responsable administrative	régisseur d'avances	1	100%
		Responsable accueil billetterie - RP	régisseur de recettes	1	100%
		Responsable de la comptabilité	régisseur d'avances	1	100%
		Secrétariat		2	100%
CATEGORIE	FILIERE	FONCTIONS	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE MADG*
C	Administrative	Chargé de communication		1	100%
		Secrétariat comptable	régisseur d'avances	1	100%
		Secrétariat communication		1	100%
		Secrétariat des Ressources Humaines		1	100%
		Webmaster du site internet		1	100%
C	Animation	Assistante de direction		1	100%
		Coordinatrice jeunesse		1	100%
		Hôtesse d'accueil - Caissière		1	100%
		Technicien lumière		1	100%
		Hôtesse d'accueil contrôle		1	100%
C	Culturelle	Chargée du contenu rédactionnel du site web		1	100%
C	Technique	Assistant production		1	100%
		<b>billetterie</b>		1	100%
		Chargé des relations publiques		1	100%
		Distribution et affichage		1	100%
		Factotum		1	100%
		Hôtesse d'accueil caissière contrôle		1	100%
		Technicien Informatique		1	100%
		Opérateur lumière		1	100%
		Opérateur son		1	100%
		Projectionniste		2	100%
		Régisseur général		1	100%
		Régisseur lumière		2	100%
		Régisseur principal		1	100%
		Régisseur plateau		1	100%
		Régisseur son		2	100%
		Responsable du service informatique		1	100%
		Responsable Technique		1	100%
		Technicien lumière		1	100%
Technicien plateau		1	100%		

\* Les postes occupés par des agents dont le temps de travail est inférieur à 100 % sont pourvus à hauteur de 100 % de leur quotité de temps travaillé